Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DES ARMEES

PROCEDURE n° 2020-016

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Objet de la consultation :
Maintien en condition opérationnelle et de sécurité (MCO/MCS) et prestations associées des installations assurant la sûreté d'un site du ministère des armées.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le mercredi 02 septembre 2020 à 15H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR **3**
ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION **3**
ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES **3**
ARTICLE 4 : CANDIDATURE **4**
ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DE LA CANDIDATURE **5**
ARTICLE 6 : REMARQUES **6**

ARTICLE 1 : ACHETEUR

Le représentant du pouvoir adjudicateur : Ministère des armées – Direction du renseignement et de la sécurité de la défense.

Adresse :

Monsieur le chef de détachement

B.P. n°2

92241 MALAKOFF CEDEX

Représenté par Monsieur le directeur du renseignement et de la sécurité et de la défense.

N° Siret : 11 000 201 1000 44

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel public à candidature a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur les prestations désignées ci-après :

Maintien en condition opérationnelle et de sécurité (MCO/MCS) et prestations associées des installations assurant la sûreté d'un site du ministère des armées.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Code principal : 799 931 00-2 Service de gestion des installations

Codes secondaires : 500 000 00-5 Service de réparation
503 242 00-4 Service de maintenance préventive
503 241 00-3 Service de maintenance système
351 200 00-1 Système et appareils de surveillance et de sécurité
351 217 00-5 Système d'alarme

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES

3.1- Procédure de passation

La consultation est passée par procédure formalisée en application des articles L 1113-1,°3, R 2324-2 et R 2362-2 du code de la commande publique.

3.2- Forme du contrat

Cet accord-cadre est un marché de défense et de sécurité d'un montant maximum de 2,5 M€ H.T d'une durée de 4 ans.

3.3- Décomposition du contrat

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale.

Cet accord-cadre sera exécuté en application de l'arrêté NOR IOCD0762353A et ses annexes publié au Journal Officiel du 03/08/2007 (version consolidée au 25 mars 2020) et de sa note explicative du 01/07/2008, portant définition de normes techniques des systèmes de vidéosurveillance mis en application par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et réglementé par la commission nationale informatique et liberté.

3.4- Forme juridique

Aucune forme de groupement n'est imposée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La procédure est ouverte à tous les candidats porteurs de l'habilitation "confidentiel défense "à jour quel que soit leur forme juridique.

Si les candidats se présentent en groupement (conjoints ou solidaires) tous les membres du groupement devront être porteur de l'habilitation "confidentiel défense " à jour. Le marché ne prévoit pas de retenue de garantie, de garantie à première demande ou de caution personnelle et solidaire.

Si le candidat présente des sous-traitants (conformément à la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance dans la version consolidée au 11 décembre 2019), ils devront être porteurs de l'habilitation "confidentiel défense " à jour.

En cas de candidatures présentées sous forme de groupement solidaire avec mandataire d'entreprises, la composition et la forme du groupement doivent être annoncées clairement et ne pourront pas être modifiées entre la candidature et la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur. Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au représentant du pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation du représentant du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants. Le représentant du pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour cet appel d'offre restreint.

ARTICLE 4 : CANDIDATURE

4.1- Documents de la candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- **Une lettre de candidature**. Le candidat pourra utiliser le formulaire DC1 (téléchargeable sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou utiliser un document équivalent précisant :
  - S'il postule seul ou en groupement. Dans cette dernière hypothèse, il conviendra de préciser la nature juridique du groupement (conjoint ou solidaire). Si le groupement est conjoint, il convient de préciser si le mandataire est solidaire ou non ;
  - Le candidat et le cas échéant chaque membre du groupement préciseront :

    a) Son nom commercial et sa dénomination sociale ;

    b) L'adresse de l'établissement et du siège social si elle est différente de celle de l'établissement ;

    c) Son adresse électronique ;

    d) Ses numéros de téléphone et de télécopie ;

    e) Son numéro de SIRET et son code APE ;

    f) Le cas échéant la part des prestations réalisée par chaque membre du groupement.
  - Qu'il ne rentre dans aucun des cas les interdictions mentionnées aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
  - Qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Une déclaration du candidat ou du membre du groupement**. Le candidat et le cas échéant, chaque membre pourra utiliser le formulaire référencé DC2 (téléchargeable sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou un document équivalent précisant :

- Le statut du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

- **Une déclaration dans laquelle le candidat précise s'il est ou non en redressement judiciaire** ; Si le candidat est en redressement judiciaire, il transmet la copie du ou des jugements prononcés ;
- **Les attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales datant de moins de trois mois ;
- **Un extrait de l'inscription au RCS** (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de trois mois.
- **En application de l'article R 2343-4 du code de la commande publique, le certificat d'habilitation "confidentiel défense "de la personne morale** et une lettre de non-changement de personne morale. **Le représentant du pouvoir adjudicateur n'accordera pas de délai supplémentaire pour les candidats non habilités au moment du dépôt de leur candidature.**

REMARQUE : Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait fournir les documents mentionnés ci-dessus en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.2- Modalités de transmission du dossier de candidature

a) L'entreprise privilégie la transmission de sa candidature sous **format électronique**, en application de l'article R 2332-9 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur acceptant la transmission des candidatures par voie électronique via le site PLACE.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

b) Pour la transmission de candidature sous **format papier**, la candidature, signée par une personne habilitée à engager le soumissionnaire sera placée sous double enveloppe cachetée et envoyée par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Monsieur le chef de détachement

B.P. n°2

92241 MALAKOFF CEDEX

Ou déposée contre récépissé entre 9 heures et 12 heures et entre 14 heures et 16 heures du lundi ou vendredi, à l'adresse suivante :

Fort de Vanves

27 boulevard de Stalingrad

92240 MALAKOFF

A l'attention de : DRSD-SDSR-DIV-SF-BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'enveloppe extérieure portera le numéro et l'objet du marché soit 2020-016 ainsi que la mention « ne pas ouvrir, courrier à l'attention du secrétariat de la commission d'ouverture des plis et y indiquera le nom et l'adresse du candidat. »

c) Les réponses par mail ne sont pas autorisées.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DE LA CANDIDATURE

La sélection des candidatures sera effectuée sur le fondement des critères suivants :

- Le candidat démontre et présente ses capacités à exécuter l'objet de l'accord-cadre avec ses ressources humaines propres (nombre et qualifications des personnels de l'entreprise) et ses moyens techniques propres (machines, outils, matériels) ;

- Le candidat présente un chiffre d'affaires de prestations similaires à l'objet de l'accord-cadre pour un montant de 1 à 2 fois le montant estimé du marché ;
- Le candidat présente l'ensemble des procédures similaires exécutées sur les trois dernières années et joint un point de contact pour chacun de ses clients.

Si le candidat ne démontre pas ses capacités à exécuter l'accord-cadre à travers les points de sélection listés ci-dessus, sa candidature sera rejetée.

ARTICLE 6 : REMARQUES

L'Administration transmettra aux entreprises admises à l'issue de la phase de candidature, le dossier de consultation dans lequel seront précisés les critères de sélection des offres.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

FIN DE DOCUMENT